



Vœux de la CCPR 24 janvier 2018 Le Péage de Roussillon

Mesdames, Messieurs, cher(e)s ami(e)s, Bonsoir,

Merci à Stéphane Spitters, à son équipe municipale, de nous accueillir dans un des lieux emblématiques du Péage de Roussillon, un équipement dont les murs conservent le secret de nombreuses histoires : la salle Baptiste Dufeu.

La cérémonie des vœux de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (la CCPR pour faire plus simple) clôturé traditionnellement les réceptions des vœux des maires des communes du pays roussillonnais engagées le 22 décembre dernier. Un mois de vœux qui doit nous garantir une bonne année 2018. Des cérémonies porteuses d'informations sur les réalisations et les projets communaux, qui nous donnent la vision des maires sur les différentes politiques territoriales.

La quasi-totalité d'entre vous a fait référence à l'activité de la CCPR et je les en remercie à plusieurs titres. Tout d'abord parce que l'action de la CCPR, ce n'est pas celle d'un corps étranger. C'est notre action collective à tous. Elle est issue d'un travail préparatoire partagé qui aboutit très souvent à des positions unanimes ou quasi unanimes. Il est donc juste d'en rendre compte en toute objectivité à nos concitoyens. Le second motif, c'est parce qu'on ne peut pas nier l'importance des actions de la CCPR dans les finances de vos communes et dans les politiques locales mises en place.

J'ai entendu des maires citer les montants des aides financières de la CCPR. Je les en remercie parce que ces attributions, destinées à améliorer l'autonomie financière des communes, constituent un axe historique de la politique communautaire et une des principales dépenses de la CCPR. Les sommes versées ne sont pas anodines ; elles sont mêmes vitales pour certaines communes. Pour m'en tenir aux seules aides de la dotation de solidarité communautaire et de la prise en charge communautaire des participations communales au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, et pour prendre l'exemple de la commune qui nous accueille, c'est ainsi 950 000 € que la CCPR a versé en 2017 à la commune du Péage de Roussillon. Le second montant du pays roussillonnais derrière celui de la commune de Roussillon qui, du fait de sa taille démographique, a perçu un peu plus d'1 million d'euros. Le cumul DSC et prise en charge des participations communales au FPIC a représenté en 2017 une dépense de 6 691 000 € pour la CCPR soit 27% de nos dépenses réelles de fonctionnement déduction faite de l'attribution de compensation également restituée aux communes et des prélèvements directs de l'Etat. Des efforts significatifs renouvelés chaque année, qui montrent l'importance que notre communauté de communes porte à la vie de ses communes.

Vous avez, chers collègues, largement évoqué, lors de vos vœux, l'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République et l'avènement d'une nouvelle majorité parlementaire avec le mouvement « En Marche » qu'il a créé. Chacun a sa propre analyse sur cette élection ainsi que sur les actions menées. On ne peut cependant que souhaiter, quel que soit le gouvernement en place, que les politiques suivies permettent le développement économique de notre pays et garantissent la justice sociale pour l'ensemble de nos concitoyens.

Plusieurs annonces présidentielles et gouvernementales ont inquiété les élus locaux. J'en évoquerai 2. Tout d'abord, il faut espérer que la réduction du nombre d'élus locaux ne sera pas instaurée. Comment peut-on se priver de l'appui de centaines de milliers d'élus bénévoles prêts à œuvrer pour leur village, pour leur ville ? Et puis la suppression programmée de la taxe d'habitation n'est pas une bonne nouvelle pour nos communes et intercommunalités. Le motif de l'injustice des bases de calcul de cette imposition pour justifier cette mesure est peu crédible. Il aurait pu engendrer une autre réponse : la majorité parlementaire avait les moyens de corriger les bases d'imposition de la taxe d'habitation plutôt que de la supprimer. La compensation pour les collectivités locales de la perte financière de cette ressource par une dotation d'Etat n'est pas acceptable dans le temps, lorsqu'on sait que ces dotations ont tendance à fondre à vitesse plus ou moins rapide. La seule solution équitable ne peut résider que dans le transfert d'un autre impôt aux collectivités locales.

Bien évidemment et à juste titre, un nombre important de maires a évoqué le sujet phare de l'actualité : le projet de fusion des communautés de communes du pays roussillonnais et du territoire de Beaurepaire. Vous comprendrez que j'y consacre l'essentiel de mon intervention.

Depuis près d'une dizaine d'années, nous nous interrogeons sur le périmètre du territoire de notre intercommunalité. La notion de bassin de vie est un élément du débat. On sait bien que nous n'avons pas un seul bassin de vie ; nous avons plusieurs bassins de vie à des échelles différentes.

Il y a en premier lieu le bassin de vie immédiat, souvent celui de notre petite enfance ou de nos vieux jours : notre quartier, notre hameau, notre commune. A une échelle plus grande, pour ceux qui habitent aux abords de la salle Baptiste Dufeu, on va trouver naturellement l'agglomération roussillonnaise et ses 4 communes (promis, je ne parlerai pas de fusion !) puis le pays roussillonnais identifié par le territoire de son intercommunalité.

Au plan institutionnel, nous arrivons sur le SCOT des Rives du Rhône, un mini département de 270 000 habitants, 153 communes. D'autres échelles intermédiaires de bassin de vie peuvent également être mises en évidence ; elles seront différentes selon l'endroit où on réside en pays roussillonnais. Il y a cependant un point incontestable : nous sommes des Rhodaniens dans l'aire d'influence de l'agglomération lyonnaise. Peut-être qu'un jour, à échéance plus ou moins lointaine, l'essentiel du SCOT des Rives du Rhône sera intégré dans la métropole lyonnaise. L'avenir le dira !

Il est tout aussi évident qu'il serait vain et sans intérêt de chercher à bâtir une très grande intercommunalité ayant pour ambition de vouloir contrebalancer l'influence du Grand Lyon qui contribue à notre propre développement.

Alors quelle est la bonne échelle pour notre communauté de communes ? Si on n'apporte pas une réponse par nous même, la règle est connue : l'Etat nous impose la sienne.

Lors du précédent mandat communautaire, nous avons eu le tort de croire, au vu des critères démographiques de la législation, que notre intercommunalité de 50 000 habitants pouvait rester seule. Aujourd'hui, l'expérience nous a appris que le statu quo n'est plus possible et que le périmètre de notre communauté de communes doit évoluer. Si nous avons l'irresponsabilité de l'oublier, le schéma départemental de coopération intercommunale, qui prévoit une orientation de fusion avec Vienne Condrieu Agglomération, est là pour nous le rappeler.

Par son vote du 25 novembre 2015 à une très forte majorité, le conseil communautaire, confirmant une nouvelle fois des votes antérieurs unanimes ou quasi unanimes, s'est prononcé contre cette orientation de fusion avec Vienne Condrieu Agglomération. Il s'est également prononcé pour un rapprochement avec la communauté de communes du territoire de Beaurepaire que je désignerai parfois plus loin sous son sigle de CCTB. Un vote confirmé par 21 des 22 conseils municipaux de la CCPR. Au fil des mois qui ont suivi, marqués par de nombreuses réunions, il est apparu de plus en plus clair que ce rapprochement devait aboutir à la fusion des 2 intercommunalités.

Pourquoi cette fusion ? Ce n'est pas par défaut. Nous sommes bien au contraire convaincus que cette fusion ne peut qu'apporter des plus dans la vie de nos territoires et de leurs habitants. Ce regroupement donnera naissance à une nouvelle communauté de communes de 37 communes - 67 000 habitants. Il a une dimension suffisante et raisonnable. Il s'inscrit dans une bonne moyenne à l'échelle départementale. Il permettra de mener des politiques adaptées aux besoins de ses populations. Il restera suffisamment proche de ses habitants et sauvegardera la place essentielle des communes. Bien sûr, il pourra ultérieurement connaître

d'autres extensions, sur la base d'un volontariat partagé et sans aucune contrainte, en veillant à ne pas atteindre la configuration des grands EPCI de taille XXL...

Son territoire a du sens. Il associe les 2 agglomérations urbaines de la vallée roussillonnaise, les bourgs ruraux de l'est du pays roussillonnais et du territoire de Beaurepaire avec la place spécifique de Beaurepaire. Il a une réelle unité géographique notamment du fait de son réseau hydrographique. Il s'appuie sur l'axe transversal est-ouest semblable à celui de nos voisins du nord (Vienne Condrieu Agglomération) et du sud (Porte DrômArdèche).

Mais plus que tout, cette fusion nous la défendons parce que nous l'avons patiemment et collectivement construite par un travail préparatoire de plus de 18 mois et parce qu'elle repose sur un vrai projet qui fera avancer nos 2 territoires.

Oui, cette fusion est riche parce qu'elle est le fruit du travail des élus de toutes nos communes représentées au sein du comité de pilotage de la fusion (le COPIL) et des commissions thématiques. En additionnant les réunions du COPIL, du Bureau, du conseil communautaire, c'est près d'une trentaine de réunions qui ont été proposées aux exécutifs de toutes nos communes.

2 séances spécifiques du conseil communautaire, dont celle du 27 septembre 2017 conjointement avec le conseil communautaire de la CCTB, ont été consacrées au projet de fusion.

Des rencontres ont été organisées, au cours du dernier trimestre 2017, avec tous les conseils municipaux réunis dans la configuration de leur choix, en s'appuyant sur la présentation d'un document de travail complet transmis à chaque élu municipal.

Peu de fusions ont pu être organisées dans des conditions de travail et de concertation aussi favorables. Un atout important lorsqu'on sait que de tels sujets impliquent de longues séances de préparation, de présentation, d'échanges, d'explications.

Oui, cette fusion est riche de potentialités parce que nous avons un socle commun sur lequel nous pouvons nous appuyer : l'économie au sein du grand projet Rhône-Alpes Rhône Médian ou de l'entente TRIDAN, le bassin hydrographique et ses réseaux, l'environnement avec le futur plan climat et la démarche TEPOS, les modes doux de transport, l'instruction des autorisations d'urbanisme, le contrat de ruralité, etc.

Mais le plus prometteur, c'est incontestablement la complémentarité de nos diversités. Chaque territoire s'enrichira des points forts de l'autre. La CCPR pourra notamment apporter son expérience et ses capacités en matière d'infrastructures routières et la CCTB en faire de même en matière de petite enfance et d'enfance.

Oui, cette fusion est riche parce qu'ensemble, nous saurons bâtir un territoire ouvert sur les autres intercommunalités de notre SCOT, en lien avec le territoire de la Bièvre, en capacité de porter des politiques contractuelles avec l'Etat, la Région, le Département.

Que de chemin parcouru en 18 mois ! Au début, un sentiment affirmé pour l'intérêt d'un travail en commun, avec peut-être quelques doutes pour certains d'entre nous. Mais aujourd'hui, lorsqu'on constate le consensus manifesté par tous les membres présents lors des dernières réunions du COPIL vis-à-vis du document faisant la synthèse de nos travaux, nous pouvons avoir la certitude de l'intérêt de notre projet de fusion et des atouts qu'il présente pour les habitants de nos 2 territoires.

Il revient maintenant aux 2 conseils communautaires de se prononcer, mercredi 7 février, sur la demande de fusion à transmettre à Monsieur le Préfet, puis ce sera le tour des conseils municipaux des 2 intercommunalités. En ce début d'année 2018, j'espère que nos territoires ne laisseront pas passer cette chance. Elle ne se présentera pas 2 fois.

Cette fusion trouve toute sa place, et contribue à un meilleur équilibre des territoires au sein du SCOT des Rives du Rhône qui pilote l'aménagement du territoire de ce grand espace de vie. Des domaines d'intervention suivis avec attention par Philippe Genty et Gilles Vial, qui intègrent la réflexion à poursuivre sur le SAARRA, le schéma d'aménagement de l'agglomération Roussillon - Saint Rambert d'Albon. Une réflexion qui va bien au-delà des 6 communes du sud Roussillonnais et des 2 du Nord Drôme constituant le périmètre du SAARRA, mais qui concerne l'intégralité de notre futur - je l'espère - territoire communautaire.

C'est une évidence et une redondance de dire que le domaine d'activité de nos intercommunalités ne cesse de se diversifier et de se développer. Chaque année je me répète mais qu'y faire ? Le phénomène ne cesse de s'amplifier. Depuis plus d'une année, les élus du Bureau communautaire travaillent au rythme d'une réunion hebdomadaire, le mercredi, autrefois le jour des enfants, que ce soit au sein du Bureau, du Conseil Communautaire, du COPIL de la fusion, sans parler de l'ensemble des autres réunions thématiques ou spécifiques.

Le travail croissant des élus, des services avec des renforts ciblés au sein du personnel communautaire (juriste, politiques contractuelles, etc.), ainsi que la mise en place progressive d'une efficace équipe d'ingénierie sont des signes qui ne trompent pas, et nous amènent, pour reprendre l'expression usuelle, à « pousser les murs ». En effet, une petite dizaine d'années après son inauguration, nous allons réaliser une nouvelle extension des locaux du siège de la CCPR. Une mission supplémentaire pour Vincent Poncin qui suit un nombre croissant de chantiers sur les bâtiments communautaires.

Je ne me risquerai donc pas à vous détailler l'ensemble des lignes de l'action communautaire. Je m'en tiendrai à certains faits marquants qui ne sont pas pour autant exhaustifs.

La CCPR travaille sur plusieurs équipements structurants, constructions ou études, qui ne sont pas de simples vitrines de notre intercommunalité, mais qui marquent notre détermination à porter des politiques ambitieuses et adaptées aux besoins de nos habitants.

Dans quelques mois, nous inaugurerons le stade d'athlétisme flambant neuf du complexe sportif Frédéric Mistral que Gilles Bonneton connaît bien. Un équipement, dont le dimensionnement régional a permis l'attribution d'un montant de subventions conséquent, qui pourrait atteindre près de 60% de ce programme de 2 150 000 € HT, en fonction des dernières réponses qui nous seront rendues. Mais surtout un équipement qui devrait donner un souffle nouveau à la pratique de ce sport de base.

A proximité, c'est la médiathèque communautaire de Saint Maurice l'Exil qui se rénove, s'agrandit. Un chantier de 3 400 000 € couvert pour 70% par des subventions de l'Etat, la Région, le Département. Elle conforte ainsi sa fonction de tête de réseau de la lecture publique.

Plus proche de nous, le projet du Grand Rex. L'URFOL va pouvoir créer 5 magnifiques salles de cinéma dans les anciens locaux de la cave coopérative mis à disposition par la CCPR. Notre communauté de communes aménagera pour sa part une soixantaine de places supplémentaires de parkings le long de la rue du Port Vieux, à proximité du futur cinéma et de la gare SNCF.

Et puis, peut-être et surtout, il y a le grand projet d'espace multiculturel. Un choix culturel et un choix financier à faire pour un budget de fonctionnement annuel de 2 M € (remboursement des emprunts compris). Un chiffre conséquent qu'il convient d'analyser au vu de l'apport qu'un tel équipement engendrerait dans de nombreux domaines : culture bien sûr mais aussi aménagement du territoire, économie, lien social... L'intérêt du projet n'est pas contesté ; les réserves portent sur ses incidences financières. Je relève qu'il a déjà aujourd'hui le soutien exprimé des 4 communes de l'agglomération roussillonnaise, qui toutes proposent un site d'implantation. Il est bien évident que, dans le cadre d'un dossier et d'une réflexion communautaires, on ne peut proposer un site d'implantation que si on est d'accord au préalable sur le projet lui-même et sur son financement, quel que soit le lieu d'implantation qui sera retenu. Il reviendra naturellement au conseil communautaire, au vu des conclusions de l'étude en cours, de prendre la décision finale et de déterminer en cas de réponse positive le site d'accueil.

De tels projets ne peuvent se concevoir si le territoire n'a pas les capacités de les réaliser, de les faire vivre. Le potentiel économique du pays roussillonnais n'est plus à démontrer : plateformes chimiques, énergie, industrie, artisanat, commerce, agriculture... Pas une carte ne manque au pays roussillonnais qui travaille sur son nouveau schéma de développement stratégique économique. Notre communauté de communes doit certes tenir un rôle opérationnel majeur et classique dans l'aménagement des zones économiques ; elle le fait et elle le fera. Mais elle doit tout autant faciliter la vie des entreprises dans les différentes phases de leur développement ainsi que dans les mises en réseau. Un travail dont l'efficacité ne peut être réelle que s'il est mené en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques.

Une nouvelle fois, je tiens à souligner le rôle moteur du département de l'Isère avec l'engagement personnel de son Président, Jean-Pierre Barbier, pour le développement d'INSPIRA, ainsi que celui de la région Auvergne Rhône-Alpes avec l'action de Yannick Neuder.

L'image industrielle colle à la peau du pays roussillonnais depuis plus d'un siècle. L'industrie d'aujourd'hui, de demain n'est plus celle d'hier. La prise en compte des données environnementales est aujourd'hui fort heureusement prépondérante. La CCPR, dans le cadre du GPRA, Grand Projet Rhône-Alpes, s'investit sur la filière hydrogène ; elle contribue également à la mise en place par le SEDI d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques. D'une manière plus large, conjointement avec la CCTB, nous travaillons, sous le pilotage de Luc Satre, à l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial, et nous voulons devenir un territoire à énergie positive. Qui aurait dit, il y a moins d'une décennie, que nos territoires puissent être appelés à tenir un rôle aussi conséquent dans l'environnement, les transports, la santé !

La santé s'est progressivement installée au cœur de nos réflexions. Certes et fort heureusement, l'avenir de la clinique des Côtes du Rhône apparaît beaucoup plus dégagé. Mais la crainte de devenir un désert médical est de plus en plus réelle au fur et à mesure du départ en retraite de nos médecins généralistes. Marie-Hélène Vincent et Dominique Lhermet animent l'étude en cours sur l'élaboration d'un plan local de santé, qui doit déboucher sur la signature d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé.

De manière plus immédiatement opérationnelle, le conseil communautaire a accepté de faciliter l'installation d'une maison médicale au clos Ducurtil de Roussillon par un prix de vente réduit du foncier. Une initiative, parmi toutes celles que nous pourrions mettre en place, qu'il conviendra certainement de renouveler afin de contribuer à la meilleure couverture médicale possible du territoire.

Cependant, quels que soient les enjeux de ces nouveaux domaines d'actions, il ne faut jamais oublier les fondamentaux. Les croissances économique, démographique impliquent des réseaux routiers, humides, secs adaptés. Nous ne désespérons pas, Jean-Louis Guerry le premier, de sortir des études pour enfin avoir l'autorisation d'aménager la RN7 dans la traversée des zones commerciales de Salaise - Chanas. Encore merci au département de l'Isère pour son implication sur l'adaptation à la circulation présente et future du giratoire de sortie d'autoroute de Chanas.

Il y a quelques années, le développement de tout le sud de notre territoire était menacé de blocage pour la non-conformité de sa principale station d'épuration. D'autres points essentiels du réseau d'assainissement étaient en souffrance. Des dossiers que connaissent bien Stéphane Spitters et André Mondange. Face à de tels enjeux, face au coût financier des travaux à mener, la compétence assainissement a été transférée à la CCPR en 2014. Un défi important pour notre collectivité, un défi gagné. La nouvelle station d'épuration des Blâches, d'une capacité de 98 000 équivalents habitants et d'un coût de 15 M €, sera opérationnelle dans quelques mois. Des études sont aujourd'hui en cours notamment pour la création d'un nouveau collecteur qui permettra la fermeture de la STEP de Saint Maurice l'Exil, pour la réalisation d'une nouvelle station sur Auberives - Cheyssieu, pour la mise en séparatif de nos réseaux assainissement - eaux pluviales. Les travaux suivront dans des délais très rapprochés.

Des enjeux tout aussi importants nous attendent sur l'eau, une ressource essentielle qui risque de nous faire défaut si nous n'agissons pas au plus vite. C'est donc tout naturellement que la CCPR s'oriente volontairement sur la prise de la compétence eau en 2019 si possible ou au plus tard au 1^{er} janvier 2020. Déjà, par anticipation, la CCPR a été amenée à se porter candidate pour le pilotage d'une étude essentielle sur les prélèvements en eau qui pourra s'appuyer sur le travail de qualité effectué par le SMIRCLAID, cher à Roberte Di Bin. Une orientation qui s'imposait déjà pour le seul territoire de la CCPR et qui est confortée par le projet de fusion avec la CCTB au vu des réseaux et des structures que nous avons aujourd'hui en commun. Il est en effet incontestable qu'une gestion conjointe des compétences eau et assainissement ne peut être que source d'une meilleure efficacité dans la programmation des travaux, la gestion des réseaux et des services.

L'intervention de notre intercommunalité dans le grand cycle de l'eau sera ainsi quasiment complète puisque, depuis le début de ce mois, nous avons la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations). En termes plus clairs, tout ce qui concerne, réserve faite de nos interrogations sur le Rhône, la Varèze, le Dolon et surtout la Sanne. Là aussi, sur l'ensemble de la compétence GEMAPI, la fusion avec la CCTB trouve tout son sens puisque le bassin hydrographique de ces rivières recoupe pour l'essentiel le territoire des 2 intercommunalités. Une situation encore améliorée par la proposition du département de l'Isère de constituer des syndicats mixtes à l'échelle des grands bassins versants : pour nous le syndicat mixte des affluents du Rhône aval.

Il y a quelques jours, lors de la cérémonie des vœux de Sonnay, son maire Claude Lhermet, également en charge du groupe de travail mutualisation de nos collectivités, a dit avec humour à ses concitoyens qu'ils auraient sûrement la fibre optique avant le réseau assainissement. Je comprends ses souhaits pour le réseau assainissement et il faut l'entendre, mais je tiens à dire, et ce n'est pas notre spécialiste Gérard Perrotin qui me contredira, qu'il est important que le Très Haut Débit arrive au plus vite sur notre territoire.

Nous avons la chance de compter sur notre territoire, en partage avec Vienne Condrieu Agglomération, un bel équipement touristique : le site du port des Roches de Condrieu et de la base de loisirs de Condrieu. Je tiens à saluer l'action constructive, déterminée de la présidente du SYRIPEL, Isabelle Dugua.

La fusion de ViennAgglo et de la communauté de communes de la région de Condrieu a entraîné, du fait d'une législation incompréhensible qu'il serait bon de corriger, la dissolution du SYRIPEL. En l'absence d'une structure unique dotée d'une personnalité morale, nous sommes confrontés à de ridicules mais graves difficultés de gestion. J'espère que 2018 permettra la mise en place au plus vite de la seule solution viable : la création d'un nouveau syndicat mixte à l'image de ce que propose le département pour la compétence GEMAPI.

Ce site constitue un des atouts de la politique touristique communautaire animée avec conviction par Régis Viallatte. Une politique qui s'appuie sur nos propres atouts, sur la proximité des trésors des territoires voisins, sur la marque 100% vallée du Rhône. Un projet devrait rapidement se concrétiser afin d'améliorer les conditions d'accueil et de fonctionnement du service, d'élargir les horaires d'ouverture : le transfert de l'office du Tourisme dans le hall d'exposition du siège de la CCPR.

Le Tourisme est une de nos compétences transversales qui embrasse l'économie, le patrimoine, la culture, les loisirs au même titre que la communication pilotée par Didier Gerin. Nos moyens de communication ne cessent de se diversifier et d'aller au-delà de la nécessaire édition des revues communautaires, des flyers thématiques ou de l'animation du site internet. Les informations sur les cars des TPR, appelées à couvrir un champ d'intervention plus large en intégrant encore mieux les grandes manifestations communales, ou sur les panneaux lumineux sont rentrées plus récemment dans notre quotidien. La communication sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, LinkedIn lancée en mai 2017 trouve progressivement sa place.

Vous voyez, chers collègues maires, lorsque chacun d'entre vous présente ses vœux dans sa commune, il peut légitimement être fier de son travail, du travail de son équipe municipale, de ses services.

Nous tous, élus communautaires, je pense que, nous aussi, nous pouvons trouver une réelle satisfaction dans le travail collectivement effectué avec l'aide des services communautaires. Nos différentes politiques associent, dans un contexte parfois incertain, prudence et ambition, raison et discernement des enjeux du futur. Bien sûr, la rigueur budgétaire ne doit jamais être oubliée et on peut faire confiance à Robert Duranton pour nous rappeler cette vérité !

Nous devons également saluer et apprécier à leur juste valeur l'appui de l'Etat au travers du fonds de soutien à l'investissement local, de la dotation d'équipement des territoires ruraux, de ses politiques contractuelles, l'action de la région Auvergne Rhône-Alpes avec l'implication de ses conseillers régionaux Thierry Kovacs, Marie-Thérèse Lambert, le soutien sur de nombreux dossiers du département de l'Isère avec ses 4 conseillers départementaux : Elisabeth Cellard, Sylvie Dezarnaud, Patrick Curtaud, Robert Duranton.

Vous l'avez compris, j'arrive au terme de mon intervention et il est temps pour moi de conclure.

A vous tous qui œuvrez au sein du monde économique, associatif, de nos collectivités territoriales, de nos administrations nationales et locales pour faire du pays roussillonnais un territoire attractif, solidaire où il fait bon vivre, à vous amis des territoires voisins, j'adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année et permettez-moi un ultime vœu pour ce soir. Que ces vœux 2018 soient les derniers de la communauté de communes du pays roussillonnais et que début 2019 nous fêtions tous ensemble la naissance de la nouvelle communauté de communes fruit de l'union des communautés de communes du pays roussillonnais et du territoire de Beaurepaire.

Bonne année 2018.